AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

COMMUNE DE SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE

Par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/245 en date du 21 septembre 2020, une consultation du public est prévue à la mairie de Saint-Sébastien-sur-Loire, pendant une période de **33 jours, du lundi 26 octobre au vendredi 27**novembre 2020 inclus, concernant le dossier présenté par la société COVI SAS portant sur la régularisation administrative du site exploité sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 10 octobre 2020, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : <u>www.loireatlantique.gouv.fr</u>, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Sébastien-sur-Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Saint-Sébastien-sur-Loire, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (<u>pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr</u>) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.